

LECON : LA SECURITE ROUTIERE

Dossier de préparation à l'ASSR (niveau 5^{ème})

L'ASSR est l'attestation scolaire de sécurité routière.

Cette attestation contient deux niveaux, celui de 5^{ème} et de 3^{ème} :

-Cela permet de préparer le BSR, brevet de sécurité routière en 3^{ème} qui est indispensable pour conduire un cyclomoteur, pour toute personne entre 14 et 16 ans. Le BSR s'obtient en réussissant, en plus de l'ASSR 1^{er} niveau, le stage pratique de conduite du cyclomoteur.

-Cela te permet aussi de connaître les règles de sécurité fondamentales de la route.

Dans ce dossier, tu trouveras les principales règles à connaître. Il faut donc bien le lire pour réussir ton attestation mais il faut aussi faire preuve de bon sens et de logique.

Bonne chance !

I. Les usagers de la route

1) La catégorie des piétons englobe tous ceux qui marchent mais aussi **les rollers et les skate-boards** ! L'équipement de protection en rollers n'est pas obligatoire mais il est conseillé de porter casque, coudières, genouillères.

Exercice 1: la sécurité du piéton.

1) Voici les trajets effectués par des élèves se rendant à pied de leur domicile au collège.

-Place sur chacun des trajets des croix rouges en cas de non-respect du code de la route en matière de circulation des piétons.

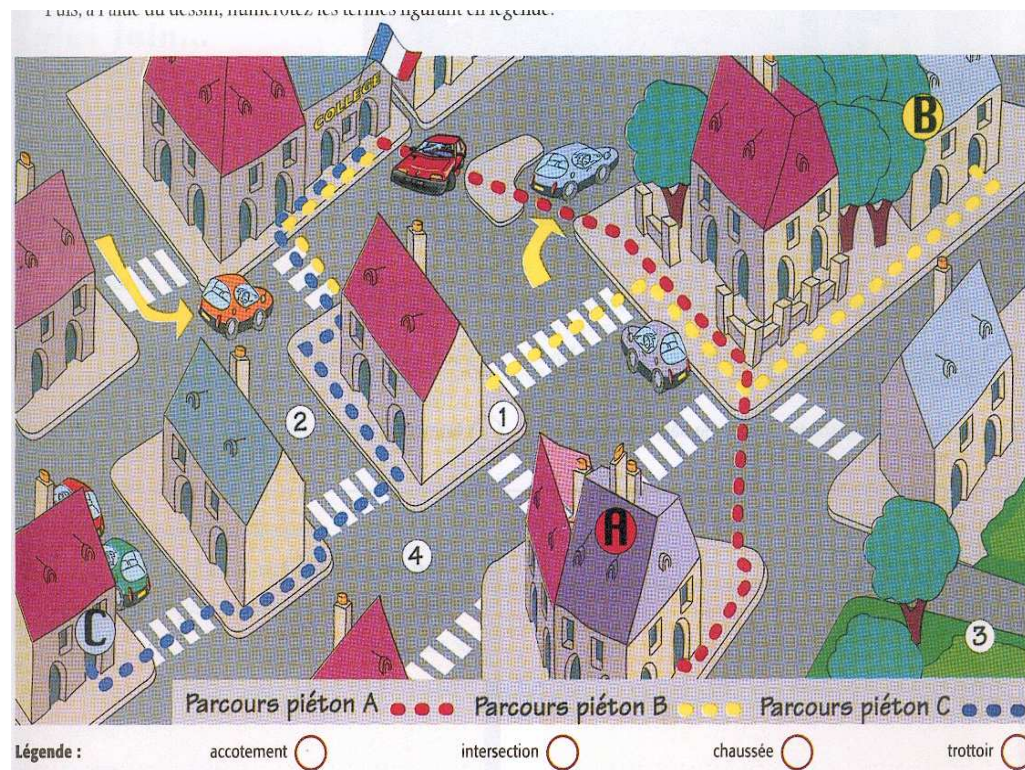
- Placez des ronds rouges à chaque endroit dangereux, où il est conseillé de marquer un temps d'arrêt en regardant à droite et à gauche avant de poursuivre son trajet.

- Puis, à l'aide du dessin, numérote les termes figurant dans la légende.

2) Quelle réglementation le piéton doit-il respecter s'il marche seul sur une route sans trottoir ?-----

3) Quels équipements lui est-il conseillé de porter dès la tombée du jour ?-----

En dehors des passages piétons, un piéton est prioritaire sur la chaussée. Attention si on est un groupe de piéton, il faut marcher à droite de la chaussée.



2) La catégorie des conducteurs englobe les cyclistes, sans limite d'âge et sans papiers particuliers, les cyclomotoristes à partir de 14 ans avec le BSR ou à partir de 16 ans, les conducteurs d'auto à partir de 18 ans avec le permis de conduire (ou 15 ans en conduite accompagnée)

Le conducteur d'un cyclomoteur doit :

- avoir obtenu (ASSR 1 + pratique en autoécole) donnant autorisation de circuler s'il a au moins 14 ans et moins de 16 ans ;

- avoir uneet le certificat d'immatriculation du véhicule

- porter..... qui est aussi obligatoire pour le passager

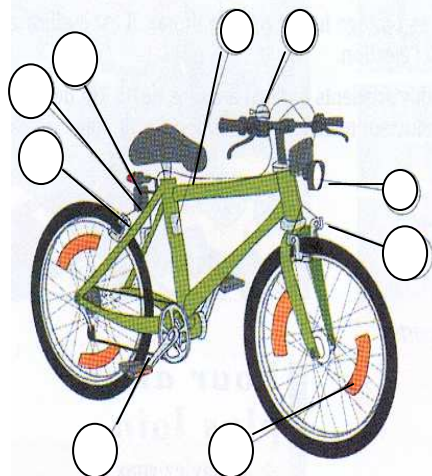
- rouler àcomme le permet son cyclomoteur (Débrider un cyclomoteur pour augmenter sa puissance est puni par la loi !)

NB : A vélo, il faut circuler en file indienne, sauf si on est un groupe dans ce cas-là il faut circuler deux par deux.

II. Les dispositifs de sécurité

- En cyclomoteur, le **casque** est obligatoire ! En cas de non-port ou port incorrect du casque, l'amende est de 135 euros avec possibilité de l'immobilisation du deux-roues.
- La nuit**, en vélo et en cyclo, il est indispensable d'être bien vu par les autres usagers de la route. Pour cela, il faut des lumières à l'avant et à l'arrière, des dispositifs réfléchissants.
- La ceinture de sécurité est obligatoire à l'avant et à l'arrière** pour éviter d'être projeté en avant en cas de freinage brutal

Exercice 2 : à l'aide des listes ci-dessous, complétez les dessins en reportant dans les pastilles les numéros et les lettres qui correspondent aux différents équipements obligatoires. (Certains numéros et certaines lettres sont à placer plusieurs fois). Expliquer l'utilité de chacun de ces équipements.



VELO

1. un phare à l'avant
2. un phare rouge à l'arrière
3. un catadioptré à l'arrière
4. des catadioptrés sur les pédales et les rayons
5. un avertisseur sonore
6. des freins avant et arrière efficaces
7. une plaque avec le nom et l'adresse du propriétaire



CYCLOMOTEUR

- A. un ou deux feux de croisement à l'avant
- B. un ou deux feux de position à l'arrière
- C. un ou deux signaux de freinage à l'arrière
- D. un ou deux catadioptrés arrière et latéraux non triangulaires
- E. un avertisseur sonore
- F. des freins avant et arrière efficaces
- G. un ou deux rétroviseurs
- H. une plaque d'identification avec le nom du constructeur et le numéro du cyclomoteur
- I. une plaque avec le nom et l'adresse du propriétaire.
- J. L'attestation d'assurance

III. Les panneaux et leur signification générale.

Les panneaux sont un langage commun à tous les usagers de la route. Tous sont une combinaison de formes, de couleurs et de symboles.

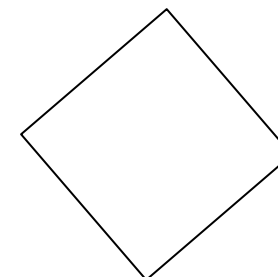
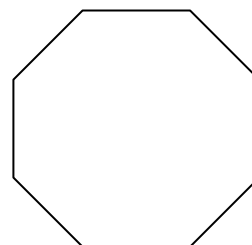
Exercice 3 :

Formes et couleurs	Indication	Exemple
	Un danger	
	Une interdiction	
	Une obligation	
	Une indication	

Indique dans chaque cercle le numéro qui correspond au bon panneau :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1 : limitation de vitesse | 7 : passage d'animaux sauvages |
| 2 : chaînes à neige obligatoires | 8 : piste cyclable obligatoire |
| 3 : emplacement pour pique-nique | 9 : circulation à sens unique |
| 4 : sens interdit | 10 : passage pour piétons |
| 5 : direction obligatoire | 11 : chemin sans issue |
| 6 : interdiction de tourner à gauche | 12 : chaussée glissante |

Presque tous les panneaux sont en forme de triangle, de rond, de rectangle ou de carré mais il y a deux exceptions. Colorie-les et indique leur signification



IV. Les règles de passage aux intersections

Ce que l'élève doit retenir

♦ L'ordre de passage aux intersections

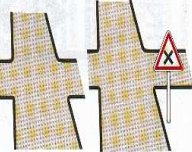
CAS GÉNÉRAL AU CARREFOUR, PRUDENCE !

Tout conducteur s'approchant d'une intersection de routes doit vérifier que la chaussée qu'il va croiser est libre, circuler à allure d'autant plus modérée que les conditions de visibilité sont moins bonnes et, en cas de nécessité, annoncer son approche.

D'après le code de la route. Article R.415-1



CAS N°1 LA RÈGLE DITE DE LA "PRIORITÉ À DROITE"



Absence de signalisation ou croix de St André.

Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur...

D'après le code de la route. Article R.415-5

CAS N°2 UN AGENT RÉGLE LA CIRCULATION

Les indications données par les agents réglant la circulation prévalent sur toutes signalisations, feux de signalisation ou règles de circulation.

Agent de profil = Je passe
Agent de face ou de dos = Je m'arrête

D'après le code de la route. Article R.411-28



CAS N°3 LES FEUX DE SIGNALISATION

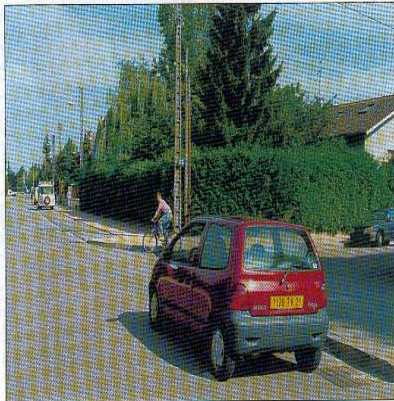
Feu rouge = Arrêt obligatoire

Feu orange = Je m'arrête

Feu vert = Je passe

D'après le code de la route. Article R.411-25

En cas d'arrêt des feux tricolores (ou de mise à l'orange clignotant) l'ordre de passage est réglé par les panneaux situés sous les feux.

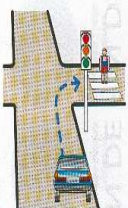


En ville, en l'absence de signalisation, c'est la règle dite de la "priorité à droite" qui s'applique, même si les deux rues paraissent d'inégale importance.

C'est aussi bien entendu cette règle qui détermine, pour les assurances, les responsabilités en cas d'accident.

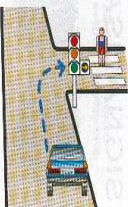
CAS N°4 FEUX TRICOLORES

Les véhicules qui tournent à droite ou à gauche alors que le feu est vert doivent laisser passer les personnes engagées sur le passage pour piétons de la rue perpendiculaire.



CAS N°5 FLÈCHE CLIGNOTANTE ORANGE

Les usagers peuvent tourner à droite mais doivent céder le passage aux personnes engagées sur le passage pour piétons.

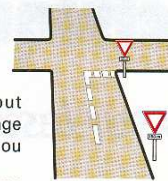


CAS N°6 CÉDEZ LE PASSAGE

À ce type d'intersection, tout conducteur doit céder le passage aux usagers venant de gauche ou de droite.

D'après le code de la route. Article R.415-8

Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



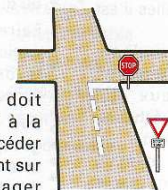
Le panneau "cédez le passage" (ici, à la fin d'une bande cyclable) implique de céder le passage aux véhicules venant de droite ou de gauche, mais n'oblige pas à un arrêt - nettement marqué - comme le stop.

CAS N°7 LE STOP

À un STOP, tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée, céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre route et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

D'après le code de la route. Article R415-6

Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



Le stop : il impose un temps d'arrêt obligatoire (les usagers de deux roues doivent poser un pied à terre)



CAS N°8 ROND POINT

Dans ce type de carrefour, sans signalisation, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.



CAS N°9 LE CARREFOUR À SENS GIRATOIRE

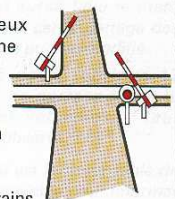
Tout conducteur abordant un carrefour à sens giratoire est tenu, quel que soit le classement de la route qu'il s'apprête à quitter, de céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire. Le parcours doit s'effectuer en circulant à droite.

D'après le code de la route. Article R.415-10



CAS N°10 PASSAGE À NIVEAU SIGNAL AUTOMATIQUE

Quand un train va passer, les feux rouges clignotants s'allument, une sonnerie retentit, puis les demi-barrières s'abaissent. Pendant tout ce temps, il est formellement interdit de franchir le passage à niveau.



ATTENTION : il peut y avoir deux trains qui se suivent ou se croisent.

Le passage n'est autorisé qu'un fois les barrières relevées et le feu rouge éteint.

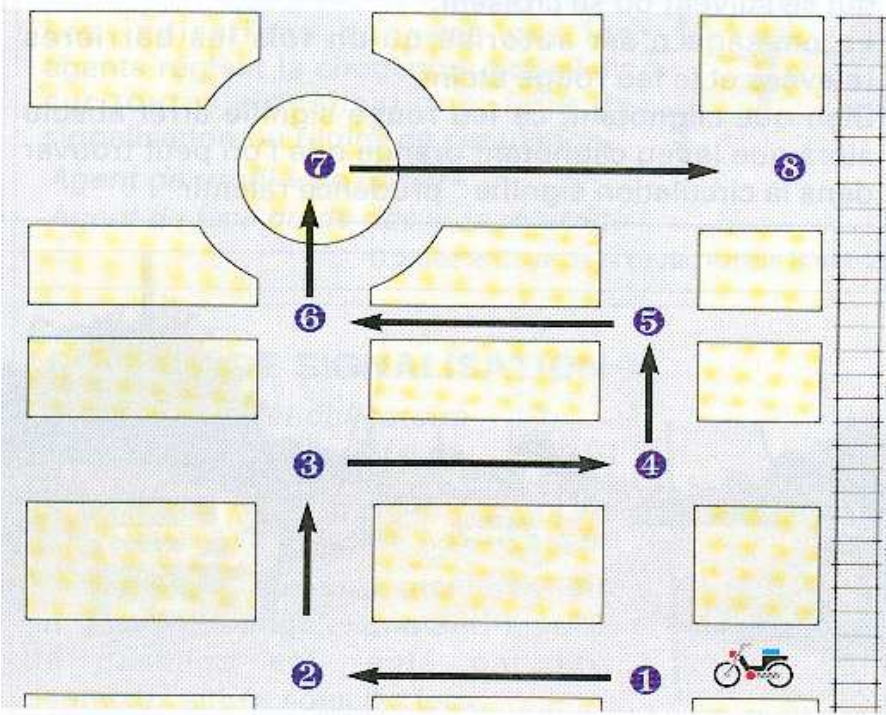
Bien que clignotant, ce feu rouge signifie arrêt absolu alors que le feu clignotant orange que l'on peut trouver dans la circulation signifie "prudence ralentir".



Exercice 4 : Pierre circule à cyclomoteur et arrive, à chaque fois à une intersection (un carrefour). Dans chacune de ces intersections, les signalisations peuvent être différentes. Lis très attentivement la description des différentes scènes et complète le tableau en fonction des différentes situations auxquelles il est confronté :

1) Dessine, sur le plan, le ou les panneaux qui équipent l'intersection, ainsi que, le cas échéant, le marquage au sol qui convient.

2) Donne le numéro de cas dans la 2^{ème} colonne et dans la 3^{ème} colonne, les règles et le comportement que le cyclomotoriste doit observer lorsqu'il aborde chacune de ces intersections.



Carrefour	Situation d'intersection	Cas	Le comportement à observer
1	Le carrefour ne comporte aucune signalisation. Une voiture arrive sur la gauche de Pierre. Pierre s'arrête à l'intersection et la voiture aussi.		
2	Pierre arrive avec un carrefour avec un feu au vert et il		
3	Le carrefour comporte un cédez le passage et la signalisation correspondante. Pierre.....		

Carrefour	Situation d'intersection	Cas	Le comportement à observer
4	Pierre arrive à une intersection signalée par une croix de Saint-André. Il		
5	Sur la voie où circule Pierre se trouve un panneau " STOP " et la signalisation au sol correspondante. Pierre s'approche du carrefour.....		
6	Sur la voie qu'emprunte Pierre se trouve un feu tricolore avec une flèche orange clignotante. Un piéton vient de faire un pas sur le passage pour piétons pour traverser.		
7	Au carrefour on trouve un sens giratoire. En plus, on trouve, sur la voie de Pierre : un panneau " Cédez le passage " et la signalisation correspondante. Une voiture arrive à droite de Pierre sur le carrefour....		
7 bis	Au rond-point, pas de signalisation. Une voiture arrive sur la gauche. Pierre.....		
8	Pierre arrive à un passage à niveau. Le feu rouge clignote, la sonnerie est en marche mais les demi-barrières ne sont pas encore descendues....		

- 9) Au carrefour, le feu tricolore est au vert, un agent de police se trouve au milieu de l'intersection, il est de face. Que doit faire Pierre ? -----

- 10) Au carrefour, les feux tricolores sont en panne. Il n'y a aucune autre signalisation. Pierre fonce. A-t-il raison ? Pourquoi ? -----

- 11) Les feux tricolores fonctionnent. En plus on trouve, sur la voie de Pierre : un panneau " Cédez le passage " et la signalisation correspondante. Le feu est vert. Pierre passe. A-t-il raison ? Pourquoi ? --

V. Les comportements à risque.

Les jeunes, à vélo et surtout à cyclomoteur, ont beaucoup de comportements à risque car ils veulent « frimer ». Mais, ils mettent leur vie en danger ; en effet, **les jeunes garçons entre 15-24 ans ont un taux de mortalité très élevé** (par rapport aux autres catégories d'âge et les filles) car ils ont des accidents de la route mortels.

Ce qui est en cause : **une grande vitesse, l'usage d'alcool et de drogues, le non-respect des règles de la route.**

-L'effet de l'alcool et des drogues : augmente la fatigue, réduit le champ de vision et augmente le *temps de réaction du conducteur*. (C'est la durée entre le moment où nous percevons une information et le moment où nous commençons à réagir sur les commandes ; cette durée est d'environ 1 seconde)

Rappel : le taux limite d'alcool dans le sang est de **0.5g/l**.

Si vous en avez plus, cela est considéré comme un délit donc vous risquez non seulement une très forte amende, des points en moins dans le permis, mais aussi une peine de prison. Même chose si le dépistage aux stupéfiants (drogues) est positif.

-La grande vitesse : plus vous roulez vite, plus il vous faudra de mètres pour arrêter votre véhicule et donc le risque d'accident s'accroît.

Si vous roulez à 100km/h sur une route limitée à 90, vous risquez une amende de 135 euros.

Exercice 6 : Le débridage est risqué

« Les cyclomoteurs, très facilement débridables ⁽¹⁾ par les jeunes qui possèdent quelques notions de mécanique, peuvent atteindre 90 km/h. Or, en faisant une chute à 45 km/h (vitesse maximum autorisée), le conducteur s'écorche les mains ou les coudes. Au-delà de 60 km/h, il a peu de chance de s'en sortir. (...) Un jeune de 14 ans sans expérience n'est pas capable de réagir aux imprévus. Il ne sait pas évaluer les risques. »

JP Bailleux, directeur du Service de formation de la Prévention routière, juillet 2000

« Le cyclomoteur est conçu pour ne pas excéder 45 km/h, la moindre modification risque de nuire au freinage, à la tenue de route. »

Extrait d'un dépliant de la prévention routière, 2000

⁽¹⁾ Débridage : modification du moteur pour lui donner de la puissance

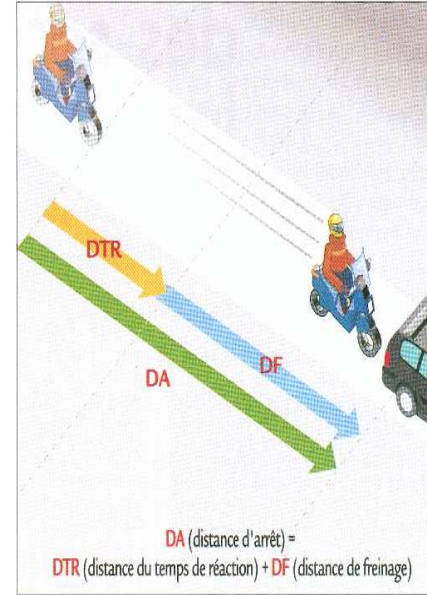
1) Quels sont les trois dangers du débridage pour le conducteur d'un cyclomoteur ?

-
-
-

2) Pourquoi le débridage est plus particulièrement dangereux pour les jeunes de 14 ans ?

-
-

Exercice 7 : les dangers de la vitesse



Doc a : Plus de vitesse pour moins de sécurité

« Depuis qu'il l'a achetée, Damien a fait modifier sa machine. But avoué : la vitesse. Avec un nouveau pot d'échappement, un variateur et un kit-moteur (cylindre piston et culasse), il roule aujourd'hui à 120 km/h, avec un engin dont les freins sont conçus pour la vitesse habituelle d'un cyclo : 45 km/h. »

Doc b : Savoir freiner à temps

Un cyclomotoriste surpris qui doit s'arrêter met environ une seconde à réagir avant de déclencher le freinage, ce retard s'appelle temps de réaction. La distance d'arrêt est égale à la distance parcourue pendant le temps de réaction, environ une seconde, et pendant le freinage lui-même. Elle augmente avec la vitesse.

1) Pourquoi Damien a-t-il transformé son moteur ?

.....

2) Est-ce légal ?

.....

3) Quelle distance parcourt-on pendant le temps de réaction d'une seconde, si on roule à 45 km/h ?

.....

.....

4) Quelle distance parcourt-on pendant le temps de réaction d'une seconde, si on roule à 100 km/h ?

.....

.....

VI. Les bons gestes à avoir en cas d'accident

Protéger, alerter et secourir sont les trois règles à mettre en œuvre lorsqu'on est le premier témoin d'un accident.



Exercice 8 : Tu es témoin d'un accident de circulation. Le conducteur d'un scooter a glissé sur une plaque de verglas ; il est étendu sur la chaussée, porte un casque et se plaint de douleurs à la tête. Que faut-il faire ?

Protéger : Comment se protéger soi-même ? -----

Comment protéger la victime ? -----

Alerter : Qui ? -----

Comment prévenir les secours ?-----

Quelles informations dois-tu donner ? -----

Secourir : Barre en rouge ce qu'il ne faut pas faire

- Retirer le casque du blessé ;
- Recouvrir le blessé d'un vêtement ou d'une couverture ;
- Déplacer le blessé ;
- Lui parler et le réconforter ;
- Lui donner à boire et à manger.